

22P15

Domagaya Lake

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
 G Gravier, C Dolomite, U Autre  
 S Sable, I Inconnu, P Pierre concassée, X Calcite  
 Ca Carbonate de calcium, J Terre jaune, R Résidu minier inertes  
 E Minerai de fer, M Marbre, S Sable, N Terre noire, T Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Périère urbanisée

Territoire soustrait au régime minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel. Le régime d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permis

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

Terres de catégorie II

Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**

Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

Nissinan de Bersiamite, Esspit, Mashewish, Nutschkan

**Frontières**

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 est de 24°02' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7,07"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

22P14	22P15	22P16
22P13	22P14	22P15
22P12	22P13	22P14

